

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mai 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DJS 232 - DDCT Subventions (8 000 euros) à 3 associations de jeunesse (20^{ème}).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose 3 subventions à 3 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à 129H Productions (19172/2015_03477) 38-40, rue des Amandiers (20^{ème}), pour son projet « pôle d'accompagnement artistique saison 3 ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à AOCSA La 20^{ème} Chaise (16203/2015_03491) 38, rue des Amandiers (20^{ème}), pour son projet « responsabilisation des jeunes ».

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à Archipelia (18047/2015_03549) 17, rue des Envierges (20^{ème}), pour son projet « jeunes comme ressources sur la réappropriation d'un espace urbain : le square Luquet ».

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO